

## **Compte rendu du Conseil de laboratoire IDP du 9 novembre 2017**

**Membres présents :** Stéphane Lambrecht, Julien Icard, Chokri Dridi, Magali Jaouen, Antoine Masingue, Hervé Mauroy, Laurent Siguoirt, Saïda El Boudouhi, Badr Jelil, Isabelle Kustos, Stéphane Michel, Solange Segala-De Carbonnières, Isabelle Tilloy, Ludovic Vigneron, Matthieu Caron, Anaïs Rebuccini,

**Invité présent :** Olivier Lutun

**Membres excusés :** Octave Jokung, Laurent Gardin, Alain Jenny, Mohamed Ramdani, Fayçal Jelil, Ho-Dac Marion, Miguel Saraiva,

### Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil du 6 juillet 2017 ;
- Calendrier des Conseils de Laboratoire pour l'année Académique ;
- Admission des nouveaux membres ;
- Présentation du Contrat d'Objectifs et de Moyens 2017 (COM) et du Rapport d'activités 2016/2017 (RA) ;
- Point sur les manifestations 2018, leur financement (demande de subvention) – Inscription des manifestations 2018 dans les deux programmes de recherche (Budget et programme) ;
- Doctorants : Les conditions matérielles des doctorants, les nouveaux thésards et la politique du laboratoire pour les inscriptions en thèse sous VAE ont été abordés ;
- Bilan sur le budget 2017 et budget prévisionnel 2018 ;
- Organisation institutionnelle : rapports entre IDP et composantes de formations
- L'Assemblée Générale
- Politique du laboratoire sur les exigences en termes de production scientifique
- Adoption des nouveaux statuts du LIDP EA 1384 (à voter pour la prochaine Assemblée Générale du 16 novembre 2017.
- Questions divers

### Approbation du compte-rendu du conseil du 6 juillet 2017

Le compte-rendu du Conseil du 6 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

### Calendrier des Conseil de Laboratoire pour l'année Académique

Il a été accepté par l'ensemble des membres du laboratoire, que les prochains Conseils auront lieu aux dates suivantes :

- Le jeudi 11 janvier 2018
- Le jeudi 8 mars 2018
- Le jeudi 17 mai 2018
- Le jeudi 21 juin 2018

### Admission des nouveaux membres

Stéphane Lambrecht fait part de la nomination de Matthieu Caron, Maître de conférences en droit public à l'IPAG, en qualité de membre nommé, en remplacement de Nicolas Lucas.

Il rappelle que les membres nommés du Conseil le sont par le Directeur et ses Adjoints. Deux membres nommés par le Directeur, un membre par chaque Adjoint.

- Le laboratoire compte également :
- ✓ Deux nouveaux Professeurs en sciences de Gestion :
  - Johanna Habib qui arrivée de Paris Est Créteil par l'agrégation externe. Elle est spécialiste en management des systèmes d'information dans les organisations de santé et santé numérique.

- Alain Lacroux auparavant à Toulon, a obtenu également l'agrégation externe. Il est spécialisé en Ressource Humaine et responsabilités sociales.

✓ Deux MCF contractuels recrutés par la FDEG :

- Marion Girard, en sciences économique et plus précisément en économie urbaine et dynamique urbaine. Elle vient de l'université de Bourgogne, elle a soutenu sa thèse l'année dernière et remplace Sylvain Petit partie en délégation
- Nilsa Rojas-Hutinel, en droit public et droit européen, arrive de Paris-Est Créteil, en remplacement de Stéphane De La Rosa.

Nous accueillons également pour quatre mois Ankinée Kirakozian, Post-doc sur le Projet ELSAT. Ankinée remplace Maïté Stephan qui avait travaillé sur ce même projet de janvier à août 2017. Elle a soutenu sa thèse à Nice en économie environnementale et comportementale.

Enfin, un nouvel ATER en sciences de gestion et en poste à l'IUT TC pour les enseignements, auparavant à l'université d'Artois, Célestin Elock Son, est spécialiste en management de l'industrie et logistique. Il a soutenu sa thèse en 2017.

### **Présentation du Contrat d'Objectifs et de Moyens 2017 (COM) et du Rapport d'activités 2016/2017 (RA)**

Stéphane Lambrecht nous présente le Contrat d'Objectifs et de Moyens que nous a été demandé de compléter. Ce contrat est un outil de comptage des publications, revues professionnelles ou techniques, classées ou non, ouvrages scientifiques, chapitres... du nombre de doctorants au sein du laboratoire, des dépenses réalisées et ce depuis 2011 jusqu'à 2013.

Nous avons poussé le travail jusqu'en 2017, ce comptage pouvant nous servir pour la prochaine vague HCERES. Il a été constaté que l'activité scientifique du laboratoire est en constante augmentation depuis 6 ans.

La question qui se pose alors est, quel est le réel objectif du COM ? Si ça n'est que de constater la trajectoire ascendante du laboratoire, quelle va être l'utilité de ce comptage pour l'Université ? Le COM va-t-il servir à calculer les futures dotations ?

Concernant le signalement des publications en sciences sociales par Web of Science, (WoS) Stéphane Lambrecht rappelle que l'Observatoire des Sciences et Techniques du HCERES utilise les données de WoS pour compter les publications pouvant être rattachées à l'UVHC, d'où l'importance de bien signer ses publications. Mais il souligne aussi qu'au niveau du WoS, aucune publication en droit par exemple n'est reconnue comme il se doit ce qui explique la remontée de seulement 11 publications en sciences sociales alors que nous en avons compté beaucoup plus.

L'objectif à terme, selon Stéphane Lambrecht, c'est que les établissements attribuent aux laboratoires, une dotation en fonction du nombre de publications, et si c'est le cas il est important que l'HCERES fasse enfin apparaître les publications et mette en place un moteur de recherche adéquat pour les sciences sociales. Le comité des Directeurs de laboratoire de l'université, le 14 novembre, sera l'occasion d'en rediscuter. Les dotations des laboratoires y seront également discutées

Stéphane Lambrecht évoque la dotation qui nous a été attribuée. 66 000 € ont été demandés par le laboratoire sur la base des demandes remontées pour chaque enseignants-chercheurs, 43 500 € nous ont été alloués, ce qui fait environ un total de 800 € par enseignant-chercheur alors que les autres laboratoires en sciences sociales ont reçu 1 200 € par enseignant-chercheur, la norme pour un laboratoire en sciences sociales, norme proposée par l'université, tourne autour de 1200 euros. Stéphane Lambrecht fait remarquer que c'est ce que nous aurions obtenu sur la demande remontée de 66 000 € avait été satisfaite.

Chokri Dridi demande si dans le futur, il sera tenu compte aussi de la qualité des publications et pas seulement du nombre de celles-ci ? Hervé Mauroy demande si les attentes scientifiques ne peuvent venir que de l'HCERES ;

Chokri Dridi insiste sur sa demande, est ce que l'évaluation sera basé uniquement sur le nombre de publications et non leur qualité au sein même de l'HCERES ?

Laurent Siguoirt précise que le contrat d'objectifs et de moyens va également permettre en cas de demande d'attribution de moyens humains tel qu'un poste de responsable/gestionnaire par exemple (ce qui a été le cas pour le temps plein du poste de Sylvie Hanneesse et aujourd'hui Anaïs Rebuccini). Si le laboratoire n'était pas en pleine expansion, celui-ci n'aurait pas bénéficié d'un poste à temps plein.

Isabelle Kustosz souligne la pratique « honnête » du laboratoire de ne pas prendre en compte les publications antérieures des enseignants-chercheurs arrivants.

La discussion se termine sur ce point et en rappelle l'importance de valoriser les publications scientifiques dans nos disciplines.

Cette année nous avons rédigé un rapport d'activités à la demande du VP Recherche.

Il a été demandé à chaque laboratoire de présenter en une page un rapport de ses activités en faisant une présentation courte de celui-ci et en se basant sur un fait marquant, une publication marquante dans l'année, en présentant les axes et/ou programmes de recherche.

Le travail effectué a été présenté à l'ensemble des membres présents au conseil et voté à l'unanimité. Celui-ci sera finalisé prochainement par le service de communication à des fins de communication.

De plus, il précise que le service communication faisant l'objet d'une vague de travail trop importante, la lettre d'info du laboratoire paraîtra plus tardivement et dans un modèle différent des précédents en attendant la formation d'Anaïs au logiciel de mise en page.

Aucun commentaire n'est fait et l'ensemble des échanges est adopté à l'unanimité.

#### **Point sur les manifestations 2018, leur financement (demande de subvention) – Inscription des manifestations 2018 dans les deux programmes de recherche (Budget et programme)**

Stéphane Lambrecht profite de ce point pour revenir sur le budget du laboratoire qui a été présenté lors du dialogue de gestion de septembre.

Différents points ont été abordés.

- Dans un premier temps le bilan des dépenses et recettes de 2017
- Dans un second temps le prévisionnel de 2018.

Le laboratoire est dans l'attente d'un versement de reliquat de la Chaire Jean Monnet qui s'élève à 5 880 € reliquat qui va permettre au laboratoire de pouvoir couvrir certains frais de fin d'année ou de l'année suivante. Si nous avons ce reliquat avant la clôture de l'exercice, alors, différentes dépenses sont envisageables.

Une courte présentation est faite du document présenté au dialogue de gestion et des différents points présentés ce jour ainsi que du classement des dépenses par type que nous avons réalisé. Le sujet sera plus approfondi dans les points à venir.

Laurent Siguoirt nous fait part de la clôture du budget du projet SIFRE « transport et sécurité » par la publication d'un livre auprès des éditions Lexis Nexis. Ce livre regroupe tous les auteurs en droit du transport, des spécialistes en droit des assurances, sûretés... Le projet aura permis l'achat de 350 exemplaires ainsi que 40 ouvrages offerts, ce pour la somme de 10 440 € La parution est prévue pour septembre 2018.

Il y a également eu plusieurs colloques comme celui de Romélien Colavitti sur les « organismes européens de coopération territoriale » et celui de Marion Ho Dac sur le Brexit.

Enfin des soutenances sont à prévoir, celle de Thomas Destailleurs courant juin 2018 et la HDR de Marion Ho Dac.

Concernant le projet ELSAT ; trois Post-docs seront recrutés à partir de janvier sur fonds ELSAT.

- Deux temps plein en économie
- Un temps plein en droit, profilé droit public (contrats publics dans le secteur de la mobilité), ou une autre discipline en sciences sociales en relation avec le transport.

Un rapide rappel des manifestations à venir est fait par Stéphane Lambrecht :

- Saïda organise un colloque sur le transport international et le droit public le 15 mars 2018. Elle a pour cela obtenu 1 200 € de la région. Il est maintenant question de faire une demande de financement auprès de l'université. Elle accueillera des spécialistes du droit international aérien, maritime.
- Solène Ringler organisera son cycle de conférence annuel le 19 avril, le thème de cette dernière portera sur « le droit à la déconnexion des salariés ».
- Un cycle de conférences sera organisé par Matthieu Caron et Didier Lhomme autour des collectivités locales et des territoires. Ces conférences transdisciplinaires pourront réunir juristes, économistes, géographes, sociologues... Elles devraient se dérouler à Valenciennes, Arras et Douai avec la participation de collectivités territoriales, du CRDP, CEDP...
- Une journée d'étude sur le droit du travail qui aura lieu à Lille, avec la participation de Julien Icard.

### **Organisation institutionnelle : rapports entre IDP et composantes de formations**

L'idée est de mettre en place des échanges plus institutionnalisés entre les différentes composantes de formation telles que la FDEG, l'IAE, l'IPAG et l'IUT (TC et GEA). Ces échanges permettraient de faire le point sur l'adossement des masters, le profilage des postes et les co-financements de manifestations scientifiques. Il serait question de deux réunions par an.

Olivier Lutun précise que cette idée doit tenir compte de la perspective de la prochaine fusion ;

Chokri Dridi demande s'il s'agirait d'un conseil mixte de composantes ?

Stéphane Lambrecht explique que les Directeurs de composantes sont invités au Conseil de Laboratoire, comme le prouve la présence d'Olivier Lutun, pourquoi pas l'inverse.

Après discussion, vote de la motion suivante à l'unanimité :

« Le conseil de laboratoire IDP souhaite la mise en place d'une concertation régulière avec les composantes de formation en droit, économie, gestion sous la forme d'une invitation, sans voix délibérative, au Conseil d'Administration de ces dernières et d'au moins deux réunions de concertation sur le profilage des postes, les co-financements de projets de recherche et l'adossement des masters à la recherche. »

### **Politique du laboratoire sur les exigences en termes de production scientifique**

Stéphane Lambrecht rappelle ce qui a été dit lors du dernier conseil de laboratoire le jeudi 6 juillet 2017.

Le comité des thèses et des HDR du laboratoire composé des PR et MCF HDR du conseil de laboratoire, doit donner un avis sur l'autorisation d'inscription en HDR d'un MCF. Ce comité étudie alors les publications du candidat. Cependant, jusqu'à présent, ce comité n'avait pas de critères pour considérer qu'un dossier était mûr pour l'inscription en HDR. Le Conseil de laboratoire du 6 juillet a défini les critères minimaux à remplir en termes de publications. Ces critères tiennent compte de la qualité des publications. Il rappelle qu'il s'agit d'augmenter le nombre d'encadrants de thésards, mais également que les MCF HDR soient de bons candidats pour se présenter au titre de Professeur des Universités (article 46.1).

Les échanges et décisions de ce dernier conseil avaient été favorables à l'unanimité des votants (1 abstention).

### **Doctorants :**

- **Les conditions matérielles des doctorants**

La salle des doctorants a été aménagée dans un premier temps l'année dernière avec l'achat de matériel tel que des casiers pour permettre aux doctorants de laisser sur place leurs affaires sans risque de perte ou de vol. L'emplacement du mobilier, l'ajout d'une colonne électrique pour le branchement des pc portables et à terme l'achat d'une ou deux imprimante(s) facilitera le travail des doctorants et les bureaux pourront être attribués par la suite aux doctorants étant présents tous les jours. Enfin, il leur a été proposé l'achat d'ouvrages dans le cadre de leurs recherches. D'ailleurs, un tri des ouvrages présents actuellement dans la salle doit se faire.

- **Les nouveaux thésards**

Nous accueillons comme nouvelle doctorante cette année, Marie Casanova, doctorante sous contrat CIFRE avec la communauté de communes du pays solesmois et en cotutelle avec l'Université de Mons. Elle sera suivie par Didier Lhomme. Le sujet de sa thèse porte sur « La Mutualisation et l'intercommunalité ».

- **La politique du laboratoire pour les inscriptions en thèse sous VAE**

Stéphane Lambrecht propose d'aborder le sujet des critères pour les inscriptions en thèse sous VAE. Quels sont-ils pour accepter ou refuser une inscription ?

Isabelle Tilloy corrige qu'il s'agit de la demande de l'obtention de titre de docteur et non d'une inscription en thèse ;

Julien Icard précise que l'ED de Lille a déjà des critères de sélection et qu'il faut s'en rapprocher ;

Stéphane Lambrecht demande l'avis du Conseil sur cette voie d'accès au doctorat ;

Magali Jaouen est totalement contre surtout si le candidat ne présente aucune publication ;

Solange de Carbonnières juge que si la personne a le niveau alors il peut en faire la demande ;

Isabelle Tilloy insiste sur le fait que l'obtention du titre suppose qu'il possède les compétences, si la personne n'a pas de publications et ne présente pas de travaux de recherche, le dossier est jugé non recevable ;

Stéphane Lambrecht demande à l'ensemble des membres quels seraient alors nos critères ? ;

Julien Icard précise les points suivants de la procédure :

- 1 - un examen de recevabilité
- 2 - la rédaction d'un mémoire sous la direction d'un chercheur du laboratoire
- 3 - une soutenance

A ces derniers points nous pouvons ajouter nos propres critères. Quant à la recevabilité, la personne doit faire valoir ses activités de recherche et hors recherche. S'il n'est pas en capacité de prouver une activité de recherche scientifique, son dossier n'est pas recevable.

Stéphane Michel explique, lors de la première demande il est donné un avis positionnement où il est considéré que la personne obtient « 30 % » du diplôme et lors d'une 2<sup>ème</sup> phase il lui est délivré de façon totale ou partielle le diplôme en fonction de ses acquis. Soulignons que le jury est souverain de délivrer ou pas le titre.

Matthieu Caron demande s'il faut publier obligatoirement car il existe des thèses sur travaux ;

Julien Icard attire l'attention sur la différence entre « thèse sur travaux » et « thèse en VAE ». Une thèse sur travaux demande la publication d'au moins trois gros articles et la recevabilité est jugé sur le fait qu'il ait au moins un écrit ou tentative d'écrit ;

Matthieu Caron demande si l'ED, elle, exige des publications ? ;

Isabelle Kustosz demande sur combien d'années ? ;

Isabelle Tilloy précise qu'il ne faut pas se montrer plus restrictif que la loi.

Julien Icard, Stéphane Michel et Isabelle Tilloy sont mandatés pour rédiger un texte précisant les critères pour obtention du titre de docteur en VAE.

### **Bilan sur le budget 2017 et budget prévisionnel 2018**

Le bilan des recettes 2017 (213 138 €)

1. **Dotations initiales de l'établissement (42 500 €) et aide financière pour organisation de manifestation (4 775 €) : 47 275 €**
2. **Projet SEGIACS : 32 694 €**
3. **Fonds propres UVHC pour ELSAT OST1 projet MDI : 42 586 €**
4. **SIFRE : 31 000 €**
  1. Patrimoine et territoires : 6 000 €
  2. Énergie et risques : 15 000 €
  3. Transports et sécurité : 10 000 €
5. **Contrats doctoraux part Région : (2 thésards) 22 089,71 € + 3681,62 €**
6. **Contrats doctoraux part UVHC : (2 thésards) 31 614,20 € + 5269,03 €**
7. **Reliquat Chaire Jean Monnet : 5 880 €**

Le bilan des dépenses 2017

1. **Soldes sur dotations initiales de l'établissement (42 500 €) et aide financière pour organisation de manifestation (4 775 €) : 7687,42 €**
2. **Solde sur projet SEGIACS : 263,75 €**
3. **Solde sur fonds propres UVHC pour ELSAT OST1 projet MDI : 14 816 €**
4. **Solde SIFRE : 26 365,46 €**
  1. Patrimoine et territoires : consommés 2 868,45 € sur 6 000 € : solde 3 131,55 €
  2. Énergie et risques : consommés 1 227,68 € sur 15 000 € : solde 13 772,32 €
  3. Transports et sécurité : consommés et restant à payer 538,41 € sur 10 000 € : solde 9 461,59 €
5. **Solde contrats doctoraux part Région : (2 thésards) consommés *in fine* 22 089,71 € sur 22 089,71 € : solde *in fine* 0 €**
6. **Solde contrats doctoraux part UVHC : (2 thésards) consommés *in fine* 31 614,20 € sur 31 614,20 € : solde *in fine* 0 €**
7. **Solde sur reliquat chaire Jean Monnet : 80 € (reste à payer) + 300 € d'engagé non réglé sur 5 880 € : solde 5500 €**

Dans ce qui suit, les dépenses réalisées sont présentées avec une comparaison par rapport aux objectifs fixés dans le cadre du Conseil de laboratoire.

Besoins prévisionnels 2018 : 237 302 €

1. **Soutenance de thèses : 2000 €**(Thomas Destailleurs soutiendra début janvier 2018 : 2 000 €)
2. **HDR : 2000 €:** Marion Ho Dac envisage sa HDR pour fin 2018 : 2000 €
3. **Organisation de manifestations et mobilité des enseignants chercheurs : 44 950 €:**
  1. 26 500 €en mobilité (voir fichier excel en annexe)
  2. 17 900 €en organisation de manifestation (voir fichier excel en annexe)
4. **Frais de publication, de traduction – valorisation (édition, soumission d’articles) : 5 000€**
5. **Investissement général : Ordinateur, bases de données, logiciel, ouvrages: 6 550 €**
6. **Salaire post-doc ELSAT OST1 projet MDI : 135 000 €**
7. **Allocation de thèse sur contrat doctoral : 35 802 €**
8. **Dépenses non encaissées : 6 000 €**

Recettes envisagées en 2018 : 237 302 €

1. **ELSAT OST1 projet MDI (post-doc) : 135 000 €**
2. **Allocation de thèse sur contrat doctoral : 35 802 €**
3. **Fonctionnement général : Fonctionnement ELSAT : 40 000 €**
4. **Investissement général : Investissement ELSAT : 6 000 €**
5. **Dotation de l’établissement : demande de 66 500 € (incluant recettes pour dépenses non encaissées)**

### **Adoption des nouveaux statuts du LIDP EA 1384 (à voter pour la prochaine Assemblée Générale du 16 novembre 2017.**

Stéphane Lambrecht propose de modifier les statuts du laboratoire pour vote en Assemblée Générale le 16 novembre prochain.

En effet, de nouvelles pratiques et de nouveaux enjeux devraient apparaître dans les statuts.

Pour précision, les statuts et modifications adoptés en conseil ce jour seront ensuite votés en Assemblée Générale puis présentés à la commission des statuts et enfin validés par le Conseil d'Administration de l'Université.

L’intérêt de ces modifications est aussi de signaler ce qui est important pour les membres de l'IDP en vue de la future fusion avec le CALHISTE. De plus, soulignons que les statuts de notre laboratoire n’ont pas été revus depuis 6 ans et que celui-ci ayant évolué, il est utile d’en faire un aggiornamento.

### **Article 2 – Activités du laboratoire (nouvel article)**

*Son activité s’exerce dans les disciplines du droit, de l’économie, de la gestion, de la sociologie et des sciences politiques.*

*Dans ces disciplines, il exerce la direction scientifique des activités de recherche conduites par ses membres et en assure le financement.*

*Il se concerta régulièrement avec les composantes de formation du domaine droit, économie et gestion sur les missions suivantes : le profilage des postes d’enseignants-chercheurs mis au concours et autres recrutements,*

*l'adossment des masters à la recherche et les éventuels co-financements des activités de recherche. Le Conseil de laboratoire fixe les modalités pratiques de cette concertation.*

*Il définit sa politique d'autorisation d'inscription à l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) et statue sur les demandes d'inscription en formation « Comité des thèses et des HDR » composé des membres du Conseil de laboratoire professeurs des universités et maîtres de conférences HDR*

*Il organise les conditions matérielles de travail de ses doctorants, leur plan de formation et leur participation aux activités.*

Eric Markiewicz (Vice-Président Recherche et Valorisation a commenté par mail ces modifications et selon lui « et en assure le financement » laisse supposer que c'est le laboratoire qui s'engage à trouver les financements.

Christian Michel Dansac (Directeur de la DRV) écrirait plutôt (toujours par mail) « ...et assiste les chercheurs dans leur recherche de financement.

De plus, il précise pour le dernier paragraphe que le conseil de laboratoire ne statue pas en formation sur l'inscription en thèse, notamment pour la 1<sup>ère</sup> et 4<sup>ème</sup> année ou plus.

L'article « Organisation générale du laboratoire devient donc l'article 3 et l'article 3 le 4 plus précis que le précédent article.

#### **Article 4 - Membres du laboratoire**

*Les enseignants-chercheurs, titulaires, stagiaires ou contractuels, rattachés aux sections 1 à 6 et à la section 19 du Conseil National des Universités (CNU) ont vocation à être membres du laboratoire. Ils sollicitent leur rattachement à titre principal au laboratoire auprès du Directeur. Le Conseil de laboratoire statue sur leur demande de rattachement.*

*Les enseignants-chercheurs des autres sections CNU, les enseignants-docteurs et les chercheurs-docteurs ayant une activité de recherche rattachable aux sections précitées, peuvent également demander leur rattachement au laboratoire IDP.*

*Les enseignants-chercheurs souhaitant se rattacher à titre principal à un autre laboratoire en informent le Directeur*

*Les Attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) ayant soutenu leur thèse peuvent également solliciter leur rattachement.*

*Les doctorants inscrits à l'université, préparant une thèse dans les sections 1 à 6 et dans la section 19 du CNU sont membres d'office du laboratoire*

*L'IDP reconnaît le statut de membres associés à des enseignants-chercheurs qui, tout en étant rattachés à une autre équipe de recherche, souhaitent entretenir des relations et des activités de recherche étroites avec ce laboratoire.*

*Une liste annuelle des membres de l'IDP, incluant les membres associés, est communiquée lors de l'Assemblée générale.*

Christian Michel Dansac tiens à préciser que l'affectation recherche d'un enseignant chercheur est du ressort de l'entreprise employeur après consultation du laboratoire et de l'enseignant chercheur lui-même. Si le rattachement se fait à un laboratoire extérieur à l'Université alors il faut établir une convention de délégation avec ou non compensation financière.

Enfin concernant l'avant dernier paragraphe de l'article 4, il signale que le statut de chercheur associé n'a plus de signification depuis la loi LRU et ESR.

Stéphane Lambrecht souligne qu'il n'y a pas d'obligation d'adhésion au laboratoire et que donc lors d'un recrutement, un mail ou un écrit demandant son adhésion doit être demandé.

Ludovic Vigneron ne trouve pas cet article très accueillant pour un 1<sup>er</sup> poste ;

Saïda El Boudouhi précise que c'est une formalité ;

Stéphane Lambrecht insiste sur le fait que cela permet de garder une trace ;

#### **Article 4bis**

*Les membres du laboratoire s'engagent à rattacher leur activité de recherche à celui-ci.*

*Ils mènent une activité de **recherche soutenue**, en rapport avec la partie recherche de leur service statutaire. Partant, ils bénéficient des moyens financiers, matériels et humains du laboratoire. Ils participent à la réalisation du contrat d'objectifs et de moyens (COM) du laboratoire.*

*Ils s'engagent à informer le Directeur du laboratoire de leurs activités lorsque celui-ci leur demande un rapport à des fins d'évaluation interne ou externe.*

*Ils respectent les règles de signature de leurs travaux, telles qu'établies par l'université et mentionnent leur appartenance au laboratoire dans leurs communications.*

*Tout membre du laboratoire qui ne respecte pas ces engagements peut être **exclu** après audition dudit membre par le Conseil de laboratoire. Tout membre exclu dispose d'une possibilité de recours auprès de la Commission de la recherche restreinte du Conseil académique de l'Université et, en dernier ressort, auprès du Président de l'Université.*

Isabelle Kustosz reviens sur le terme « recherche soutenue », qu'entendons-nous par « soutenu » ? Quant au terme « exclu » celui-ci paraît très décisif ;

Saïda El Boudouhi intervient pour dire qu'il ne s'agit pas de « virer » mais de discuter et de proposer gentiment de quitter le laboratoire ;

Stéphane Lambrecht propose qu'on retire le paragraphe mais qu'on le mette en pratique ;

Magali Jaouen demande si on a le droit ? Est-on obligé d'avoir une clause ? Y a-t-il un droit à être rattaché à un laboratoire ? ;

Isabelle Kustosz propose de revoir le paragraphe et être plus précis ;

Ludovic Vigneron n'est pas d'accord avec le mot « engagement » ;

Magali Jaouen juge que rester sur le terme « ne pas respecter ses engagements » ne doit pas être limitatif ;

Stéphane Lambrecht propose de souligner les obligations statutaires ;

Ludovic Vigneron ne le recommande pas ;

Stéphane Lambrecht demande s'il faut faire une proposition d'exclusion auprès du Président ? ;

Les modifications ont été corrigées au fur et à mesure des remarques dans le texte ci-dessus.

Après concertation, le titre choisi à l'unanimité pour l'article 4bis est : « Droits et obligations »

## **Article 7 - Règles de vote**

*L'Assemblée ne peut valablement statuer qu'en présence d'un quorum ~~de voix~~ équivalent à 60% des membres du laboratoire **tels que définis à l'article 3 des présents statuts**. Un membre peut recevoir jusqu'à deux procurations, formulées par écrit.*

*L'Assemblée générale statue à la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés **pour proposer au Président de l'Université, la nomination du Directeur. Elle statue selon les mêmes modalités pour proposer les deux Directeurs adjoints, pour une nomination par le Président de l'Université***

*Elle se prononce à la majorité renforcée des 2/3 des suffrages exprimés des membres présents ou représentés pour la modification des statuts et pour **proposer au Président de l'Université de démettre le Directeur. Elle statue selon les mêmes modalités pour proposer de démettre les Directeurs adjoints.***

*Elle se prononce à la majorité simple des membres présents ou représentés pour l'exercice de ses autres attributions.*

***Elle statue pour l'ensemble de ses attributions au scrutin public. A la demande d'un membre de l'Assemblée générale, elle statue au bulletin secret.***

Christian Michel Dansac propose 50% et une voix. Le conseil de laboratoire accepte à l'unanimité.

Quelques autres petites modifications sont notées au fur et à mesure de la lecture et acceptées par tous.

## **Article 14 - Fonctionnement des axes de recherche**

*La vie scientifique de l'IDP s'organise, dans la mesure du possible, suivant des axes de recherche communs aux disciplines.*

*Ces axes, dont le contenu général est identifié lors de l'Assemblée générale, regroupent, sur un mode volontaire, plusieurs enseignants ou enseignants chercheurs intéressés par les thématiques retenues.*

*Chaque groupe de recherche ainsi constitué bénéficie **d'un centre de coût**.*

***Des programmes pluriannuels de recherche, transversaux aux axes et à durée déterminée, peuvent être mis en place. Ces programmes portent sur des thématiques définies par le Conseil de laboratoire et adoptées en Assemblée générale. Ils sont dotés également d'un budget.***

Le dernier paragraphe a été ajouté pour faire mention des programmes de recherche ayant été mis en place l'année dernière au sein du laboratoire.

## **Article 16- Comité d'Evaluation**

*Un Comité d'évaluation se réunit à mi-parcours du contrat pluriannuel d'établissement, sur convocation du Directeur adressée au moins un mois avant la date prévue.*

*Le Comité est composé du Président de l'Université ou de son représentant, le Vice-président en charge de la Recherche, du Directeur du laboratoire, des deux directeurs adjoints, des responsables des axes de recherche et de quatre personnalités extérieures au laboratoire, dont au moins une personnalité du secteur socio-économique, désignées pour quatre ans par le Président de l'Université sur proposition du directeur.*

*Le Président de l'Université désigne parmi les quatre personnalités extérieures celle qui sera appelée à présider le Comité.*

*Le Comité évalue l'activité de recherche du laboratoire et apprécie les résultats des recherches, compte tenu des objectifs initiaux et des moyens octroyés. Il rend des avis sur l'activité de l'équipe. Ses avis sont adoptés à la majorité simple de ses membres présents ou représentés.*

Christian Michel Dansac (mail) estime qu'il est dommageable de se priver de la possibilité d'une évaluation externe.

Eric Markiewicz a souligné par mail avant ce Conseil qu'il n'est pas d'accord avec la suppression de cet article sur le « comité d'évaluation à mi-parcours ». Il précise que le Contrat d'Objectif et de Moyens ne remplace pas cette évaluation et ne permettra dans un premier temps que de manipuler des données comptables. Rien ne remplacera jamais un avis externe.

Certains membres du conseil de laboratoire veut supprimer l'article 16 mais d'autres s'interrogent. Le conseil de laboratoire s'interroge sur le coût et le caractère chronophage et obligatoire de cette évaluation. Le sujet sera abordé en Assemblée Générale où normalement seront présents Eric Markiewicz et Christian Michel Dansac.

### **Questions divers**

Stéphane de la Rosa, responsable de l'axe ITIS ayant quitté le laboratoire sera remplacé par Romélien Colavitti. Ce remplacement sera voté lors de l'Assemblée Générale.

S'ouvre alors la discussion sur le désaccord de certains sur la nomination et/ou vote des responsables d'axes par le Directeur de laboratoire uniquement. A la majorité il est jugé acceptable que le Directeur désigne les Responsables d'axe en cas de remplacement.

Une réunion pour les mentions « master » s'est déroulé avec Franck Barbier (VP formation).

Stéphane Lambrecht insiste sur le fait que les doctorants sont inscrits à l'école doctorale et à l'université mais font partie intégrante du laboratoire. Ils sont donc les étudiants du laboratoire et non de la composante de formation à laquelle est rattachée le Directeur de thèse.

Stéphane Lambrecht remercie les membres du conseil et clôt la réunion en rappelant la date de l'Assemblée Générale **jeudi prochain, 16 novembre 2017** et le prochain conseil de laboratoire **le jeudi 11 janvier 2018**.